

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marchés de fournitures

Identification de l'organisme qui passe le marché

1- Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :

2- Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Les documents peuvent être obtenus :

- soit sur demande écrite
- soit remis sur place au service marché du ...
- soit téléchargés sur le site internet du ...

Adresse à laquelle les offres/candidatures doivent être envoyées :

Les offres/candidatures doivent être envoyées :

- soit par recommandé sous pli cacheté à l'adresse suivante :
- soit remise directement contre récépissé au Service Marchés du ...,
- soit envoyée par voie électronique sur le site internet du ... et selon les conditions définies à la section IV du présent document.

Section III - Objet du marché

- 1) Objet du marché : Fournitures de bureau
- 2) Type de marché de travaux : sans objet
- 3) Type de marché de fournitures : achat
- 4) Type de marché de services : sans objet
- 5) Nomenclature CPV : 25247000-4
- 6) Forme du marché : marché à bons de commande

Section IV – Lieu de livraison

Les livraisons se feront à l'adresse suivante :

Section V – Caractéristiques principales

1) Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

Le marché se décompose en 4 lots :

- lot 1 : blocs, cahiers, enveloppes
- lot 2 : classement et archivage
- lot 3 : écriture et correction
- lot 4 : petites fournitures

Pour chaque lot, est annexée à l'acte d'engagement un bordereau des prix unitaires (BPU) présentant un panel des fournitures les plus fréquemment commandées.

Le ... se réserve le droit de commander des fournitures du catalogue du titulaire ne figurant pas dans le bordereau.

- 2) Options : sans objet
- 3) Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles : sans objet
- 4) Variantes : les variantes ne sont pas autorisées

Section VI – Division en lots

Le marché se décompose en 4 lots :

- lot 1 : blocs, cahiers, enveloppes
- lot 2 : classement et archivage
- lot 3 : écriture et correction
- lot 4 : petites fournitures

Pour chaque lot, est annexée à l'acte d'engagement un bordereau des prix unitaires (BPU) présentant un panel des fournitures les plus fréquemment commandées.

Section VII – Durée du marché ou délai d'exécution

- 1) Durée du marché: Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification. Il pourra être reconduit une fois pour une année supplémentaire par décision expresse du ...
- 2) Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) :
- 3) Date prévisionnelle de commencement des travaux : sans objet

Section VIII – Conditions relatives au marché

- 1) Cautionnement et garanties exigés : sans objet
- 2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :
 - Modalité de financement de l'opération : fonds propre du ...
 - Avance forfaitaire : article 87 du CMP
 - Règlement par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique
 - Délai global de paiement : 45 jours à compter de la réception des factures
 - Modalités de paiement : La rémunération du fournisseur résulte de l'application du prix unitaire contractuel aux quantités réellement livrées
- 3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Des candidats individuels ou des groupements conjoints ou solidaires sont acceptés.

En cas de groupement, le maître d'ouvrage imposera un groupement solidaire.

En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir l'ensemble des pièces demandées dans la rubrique « condition de participation ».

La sous-traitance est autorisée. Les sous-traitants éventuels devront se conformer aux mêmes formalités.

Section IX – Conditions de participation

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités

nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (Application des articles 43, 44, 45, 46 et 52 du code des marchés publics) :

1) Critères de sélection des candidatures : il ne sera fait aucune sélection des candidatures avant l'ouverture des offres

2) Situation juridique - références requises : Les candidats devront fournir les pièces suivantes:

- Une lettre de candidature ;
- si le candidat fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, en vue de justifier qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, en vue de justifier qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au Bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du travail
- pour les entreprises de plus de 20 salariés, une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, en vue de justifier qu'il a satisfait à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L. 323-1 du code du travail au cours de l'année 2006
- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat en vue de justifier qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-6, 341-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, ainsi que par le deuxième alinéa de l'article L. 152-6 du code du travail et par l'article 1741 du code général des impôts

3) Capacité économique et financière - références requises : Les candidats fourniront :

- une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfèrent le marché, réalisés au cours de trois derniers exercices.
- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, en vue de justifier qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales à la date du 31 décembre 2006 ;

4) Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

Les candidats devront également fournir les renseignements suivants :

- les renseignements relatifs aux capacités professionnelles, techniques et financières du candidat,

- une description détaillée des moyens humains (noms et qualifications professionnelles) et matériels affectés à la prestation demandée,
- la présentation d'une liste de références du candidat sur les 3 dernières années

5) Conditions propres aux marchés de services (le cas échéant) :

- Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ?, non
- Les candidats seront-ils tenus d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché ? non

Section X – Nombre de candidats

- 1) Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : sans objet
- 2) Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : sans objet

Section XI – Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 1- qualité des fournitures appréciée d'après les échantillons fournis (50 %)
- 2- Prix (30 %)
- 3- Délai de livraison (20 %)

Section XII – Procédures

- 1) Type de procédure : procédure adaptée / marché à bons de commande
- 2) Les candidats ont-ils déjà été sélectionnés ? non
- 3) Marché passé sur appel d'offres : sans objet

Section XIV – Conditions de délai

Date limite de réception des candidatures : sans objet

Date limite de réception des offres :

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Section XV – Autres renseignements

- 1) Numéro de référence attribué au marché par la personne publique :
- 2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels : les documents seront remis gratuitement à chaque candidat
- 3) Remise d'échantillons : Pour juger de la qualité des produits, chaque candidat devra fournir, pour chaque lot, un échantillon des fournitures figurant au BPU.

Les échantillons devront être déposés en même temps que l'offre et devront impérativement être identifiable (nom du candidat et référence du produit).

Les échantillons seront acquis à la collectivité sans possibilité d'indemnisation du candidat

4) Remise d'un devis descriptif et estimatif détaillé : sans objet

5) Contenu du dossier de la consultation : le dossier de consultation comprend : le présent règlement de la consultation, les actes d'engagement, cahiers des charges

6) Modalités de remise des candidatures et/ou des offres selon la procédure adoptée :

Envoi papier :

L'offre rédigée en langue française devra parvenir au ... sous enveloppe cachetée portant les mentions suivantes : ... Procédure adaptée – NE PAS OUVRIR –OBJET

DU MARCHE : Fournitures de bureau

Le pli cacheté contiendra les éléments suivants :

- les pièces visées à la section "conditions de participation"
- le Règlement de Consultation,
- le (ou les) Acte d'engagement visés et signés
- le Cahier des Clauses Particulières visé et signé,
- les échantillons des fournitures proposées

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise au pouvoir adjudicateur, dans un délai de sept jours, à compter de la réception de la demande par l'attributaire, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

Envoi électronique :

- Les modalités de transmission des plis (au niveau de la forme et du contenu) telles que présentées ci-dessus, s'effectuent suivant les mêmes principes que l'envoi papier

Le dépôt d'un pli par voie électronique nécessite de disposer d'un certificat électronique délivré par les autorités de certification actuellement agréé par le MINEFI. Il s'agit des mêmes certificats que pour la téléprocédure de déclaration de la TVA (Télé-TVA). Chaque personne habilitée à engager son entreprise pour la consultation, devra obtenir ce certificat électronique.

Les formats utilisés dans la transmission électronique des plis (candidatures et offres) sont : Word, Excel, Power Point, P.D.F., tous compatibles PC : l'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus.

Il est recommandé d'envoyer un pli n'excédant pas 10 Mo.

Le double envoi est autorisé : le pli doit être envoyé dans un délai maximum de 12h00 à compter de la date limite de réception des offres. Pour plus d'informations, des messages d'aide complémentaire peuvent être visualisés sur le portail dans le menu de la salle des consultations (SDCM).